

INFORMATIONS ET DIRECTIVES CONCERNANT L'INSCRIPTION EN BACHELOR**Ouverture des inscriptions en ligne le lundi 5 janvier 2026 dès 14h00**

Le document « [Information aux candidat-e-s aux formations Bachelor des filières du domaine Santé de la HES-SO Ergothérapie, Nutrition et diététique, Ostéopathie, Physiothérapie, Sage-femme \(voie initiale et voie seconde\), Soins infirmiers, Technique en radiologie médicale](#) » est un document émis par le Conseil de domaine Santé de la HES-SO - Veuillez en prendre connaissance avant votre inscription.

A Genève, vous pouvez vous inscrire pour les filières : Physiothérapie, Nutrition et diététique, Sage-femme, Soins infirmiers et Technique en radiologie médicale.

Pour une admission en septembre 2026, les dossiers complets doivent être enregistrés au plus tard le :

Vendredi 20 février 2026, 12h pour les filières régulées (Physiothérapie, Nutrition et diététique et Sage-femme)

Lundi 31 mars 2026, 12h pour les candidat-e-s avec titre étranger conduisant à l'examen ECUS et demande de VISA, pour les filières non-régulées (Soins infirmiers et Technique en radiologie médicale)

Vendredi 5 juin 2026, 12h pour les filières non-régulées (Soins infirmiers et Technique en radiologie médicale)

Votre inscription ne sera prise en compte que si :

- elle est accompagnée de toutes les pièces demandées
- la finance d'inscription, non remboursable, a été réglée

L'envoi de votre dossier d'inscription par courriel ou en version papier n'est pas recevable, seule l'inscription en ligne fait foi !

Informations sur le suivi du dossier

Un accusé de réception automatique est envoyé par courrier électronique dès la validation de votre formulaire d'inscription. Ce dernier atteste du bon déroulement des étapes d'inscription et doit être conservé comme preuve par le ou la candidat-e. Il ne valide pas que le dossier est complet ni que les pièces envoyées soient conformes à ce stade. En cas de non-réception de ce message (**veuillez bien vérifier dans vos spams si vous ne l'avez pas reçu dans votre boîte générale**), nous vous invitons à en informer le service des admissions par courriel.

Pour les inscriptions dans les filières régulées (Nutrition et diététique, Physiothérapie et Sage-femme), les épreuves de régulations se dérouleront en ligne entre **le 7 et le 17 avril 2026**. Les convocations seront envoyées par la HES-SO **par courrier et par courriel mi-mars 2026** aux adresses fournies lors de l'inscription.

Pour les inscriptions dans les filières Soins infirmiers et Technique en radiologie médicale, les décisions d'admission ainsi que les instructions pour la suite de la procédure d'admission parviendront aux candidat-e-s **entre fin juin et début juillet 2026 par courriel**.

Pour les documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais, italien ou espagnol, une traduction authentifiée des documents (diplômes et relevés de notes) est demandée. L'évaluation des titres étrangers est réalisée sur la base de la liste des titres reconnus par pays établie par [Swissuniversities](#) en prenant en compte les conditions d'admission spécifiques du canton de Genève.

En cas d'admission, les étudiant-e-s doivent jouir d'un état de santé compatible avec la formation et devront se soumettre à **un examen médical** préalable à l'entrée en formation (*article 17 du [Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS](#)*). L'admission dans les filières de la santé implique de se soumettre aux exigences en matière **de vaccinations** édictées par les institutions de formation pratique. L'étudiant-e est responsable de s'assurer contre les risques de maladie et d'accident pendant toute la durée de sa formation et de ses périodes de formation pratique, que celles-ci soient effectuées en Suisse ou à l'étranger (*article 19 du [Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS](#)*). En cas d'admission, **un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois** sera requis (*article 4 du [Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS](#)*).

En cas de non-présentation de ces documents ou de non-respect des exigences, l'admission sera refusée.

Haute école de santé
Genève

Nous vous informons que, pour pouvoir organiser les stages dans les institutions socio-sanitaires, tous les étudiant-e-s doivent présenter une pièce d'identité en cours de validité au moins deux mois avant le début des stages. Les étudiant-e-s étranger-ère-s et/ou frontalier-ière-s sont soumis à une **autorisation de travailler**. Les autorisations de travail ont une durée de validité limitée dans le temps et sont remises contre un émolument. Il est impératif que le permis de séjour (pour les étudiant-e-s résidents à Genève) soit établi et valable deux mois avant le début de la formation et pendant toute la durée de la formation. Faute de quoi l'étudiant-e ne pourra accomplir sa formation pratique.

Conditions financières

La taxe d'études est de CHF 700.- par semestre pour les étudiant-e-s suisses et CHF 1'050.- pour les étudiant-e-s étranger-ère-s (selon la définition AHES, sont considérés comme étrangers-ère-s les étudiant-e-s sans domicile fiscal en Suisse).

Les contributions aux frais d'études s'élèvent à CHF 150.-/an.

Mesures de sélection supplémentaires concernant les filières régulées de la Haute école de santé de Genève

En conformité avec le [Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO](#) article 3, la HEdS-GE applique des mesures de sélection supplémentaires. Seront admis-es en priorité les candidat-e-s, répondant aux conditions d'admission, qui disposent d'un titre suisse ou d'une attestation de réussite des modules complémentaires délivrée par un canton suisse. Ces candidat-e-s sont admis-es en fonction de leur classement à l'issue des épreuves de régulation organisées par le domaine Santé HES-SO.

Si vous souhaitez déposer une [demande de dispense ou d'équivalences](#) pour des enseignements dans l'année Bachelor, nous vous prions de vous référer au document idoine.

La semaine d'immatriculation aura lieu du 7 au 9 septembre 2026. La présence est obligatoire et ne peut pas être déléguée à une autre personne.

La rentrée académique se fera le lundi 14 septembre 2026.

Attention : Toute information erronée ou remise de document falsifié peut conduire au refus définitif d'admission, à l'annulation de l'immatriculation, ou à l'exclusion de la HES-SO.

Réf : MA/VH//LF/IB – 15.12.2025

Pièces à fournir scannées en format PDF:

- 1 photo couleur **format passeport** récente sur fond uni (gris clair ou bleu très clair) (format jpg d'au minimum 400 ko)
- Curriculum vitae **à jour** et en français, maximum 1 page A4
- Diplôme secondaire et/ou tertiaire

Pour les titres suisses : Maturité, Diplôme ES et Diplômes universitaires

Pour les titres français : le diplôme ainsi que le relevé de notes du Baccalauréat et vos diplômes du niveau tertiaire (si vous avez étudié à l'université)

Pour les autres titres étrangers : le diplôme ainsi que les relevés de notes des 3 dernières années de formation secondaire II et du niveau tertiaire (si vous avez étudié à l'université). Ces documents doivent tous être des copies certifiées conformes. Nous vous prions de vous référer à *Swissuniversities* pour les conditions d'admission selon le pays dans lequel vous avez effectué votre formation afin de fournir les documents complémentaires si mentionnés (ex : attestation d'une université, examen complémentaire ECUS*)

- Diplôme DELF B2* de français
Obligatoire pour les non-francophones
 - Attestation d'études ou de réussite des Modules complémentaires santé
- OU**
- Attestation de scolarité délivrée par l'ECG, pour les candidat-e-s inscrit-e-s à la Maturité spécialisée santé
 - Pièce d'identité valable recto-verso (carte d'identité ou passeport)
 - Pour les personnes de nationalité étrangère vivant à Genève, une copie du permis de séjour ou d'établissement valable ou une copie de l'ancien permis et l'attestation de demande de renouvellement
 - Justificatif (avis de débit si effectué en ligne mentionnant le statut du paiement « exécuté » ; les captures d'écran ne sont pas acceptées) de la finance d'inscription de **CHF 150.-** par filière (ex : Sage-femme **et** Soins infirmiers = CHF 300.-) Vous avez également la possibilité de payer en ligne avec une carte de crédit lors de l'inscription ou de faire le paiement avec un QR code. La taxe d'inscription peut être payée dès le 2 janvier 2026 Merci de bien vouloir indiquer le motif du paiement ainsi que la/les filière-s choisie-s. **Cette finance reste acquise à l'Ecole, même en cas d'abandon des formalités ou de non-admission.**

Paiement en ligne par le biais de PostFinance E-Payment / PostFinance Card / Visa / Mastercard / TWINT

Motif : Inscription BSc et Nom de la filière choisie

Paiement par virement bancaire depuis la Suisse :

CCP N° 14-22103-1

Code IBAN : CH37 0900 0000 1402 2103 1

HES-SO Genève - HEdS

Motif : Inscription BSc et Nom de la filière choisie

Paiement par virement bancaire depuis l'étranger :

Virement international en **francs suisses**

Banque Bordier & Cie – Rue de Hollande 16 – CH-1204 Genève,

Compte N° GD021000 Clearing : 8767 – swift : BORDCHGG

Code IBAN : CH70 0876 7000 0GD0 2100 0

Motif : Inscription BSc et Nom de la filière choisie

Les frais sont à la charge du donneur d'ordre

Pour les candidat-e-s en procédure d'admission sur dossier (Atelier ASD) :

- En cours (fournir une attestation d'inscription à l'atelier ASD)
- Terminée (fournir le préavis positif de l'ASD)

***Examen complémentaire ECUS et DELF B2 :** peuvent être passés et acquis durant la période d'admission (janvier à août). Le dossier de la ou du candidat-e sera enregistré avec le statut « sous réserve » jusqu'à la réussite des examens requis, lesquels doivent être réussis avant la rentrée académique de septembre. Dans le cas où un examen complémentaire ECUS doit être réalisé, le formulaire d'inscription vous sera adressé par nos soins.